



SUBVENTIONS EXERCICE 2024

MAIRIE DU CENDRE

Le dossier de demande de subvention (doc. **CERFA N°12156*06**) pourra être retiré à l'Accueil de la Mairie à partir du 8 janvier 2024 et jusqu'au 21 février 2024 (7 rue de la Mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h) ou téléchargé sur le site de la ville du Cendre (www.lecendre.fr)

Ce dossier doit être entièrement rempli (9 Pages) et accompagné impérativement des pièces complémentaires ci-dessous:

Pour une 1^{ère} demande:

- La lettre du Président précisant le montant souhaité
- Le bilan financier de l'année 2023 : détaillé et arrêté, approuvé par l'assemblée générale et signé par les membres du bureau, (**possibilité d'utiliser CERFA 15059*01 ou de joindre votre bilan financier 2023 sur papier libre**)
- Le budget prévisionnel de votre association pour l'année 2024
- Le dernier relevé bancaire pour les associations possédant un livret d'épargne,
- La composition du Conseil d'Administration,
- Le dernier rapport d'activités détaillé, approuvé par l'assemblée générale et signé par les membres du bureau,
- Le Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale,
- 1 RIB,
- Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association: le pouvoir donné par ce dernier au signataire (approuvé en amont par le conseil d'administration),
- Les statuts de l'association,
- Copie du Journal Officiel

Pour un renouvellement:

- La lettre du Président précisant le montant souhaité
- Le bilan financier de l'année 2023 : détaillé et arrêté, approuvé par l'assemblée générale et signé par les membres du bureau, (**possibilité d'utiliser CERFA 15059*01 ou de joindre votre bilan financier 2023 sur papier libre**)
- Le budget prévisionnel de votre association pour l'année 2024
- Le dernier relevé bancaire pour les associations possédant un livret d'épargne,
- La composition du Conseil d'Administration,
- Le dernier rapport d'activités détaillé, approuvé par l'assemblée générale et signé par les membres du bureau,
- Le Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale,
- 1 RIB,
- Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association: le pouvoir donné par ce dernier au signataire (approuvé en amont par le conseil d'administration),
- Les statuts de l'association **si modification**,
- Copie du Journal Officiel **si modification**

IMPORTANT

Les subventions sont attribuées en fonction des actions ou projets prévus.

Il faudra, par conséquent, remplir un document par projet.(page 5/6/7)

Attention tout dossier incomplet ne pourra être étudié.

La notice d'accompagnement pour remplir votre demande de subvention est téléchargeable :

<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51781&cerfaFormulaire=12156>